

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE POUR L'ACCESSIBILITE
DES PERSONNES HANDICAPEES**

REUNION DU 17 DECEMBRE 2007

COMPTE RENDU

La réunion s'est tenue le lundi dix sept décembre deux mille sept dans la salle Picasso, à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Etaient présents :

Membres de la Commission

M. LEONETTI, Président de la CASA
M. BOUCAND, Maire de Biot, Vice-Président Délégué à la Culture et aux Services aux Habitants,
M. BERKESSE, Maire de la Colle sur Loup, Vice-Président Délégué aux Transports
Mme MOITRY, Conseillère Communautaire, Mairie de Vallauris (suppléante)
M. BIGNONNEAU, Conseiller Communautaire, Mairie d'Antibes (suppléant)
Mme TOULEMONDE, Conseillère Communautaire, Mairie de Valbonne (suppléante)

Représentants des institutions et des partenaires :

Mme TANTOT Françoise, chargée sécurité – DDE
Mme Claudine LAURIERE – Conseil Général

Représentant des Associations :

M. HOYON - Association des Paralysés de France
M. PITTARD – Association des Paralysés de France
Mme ROMEU – Association Valentin HAUY
M. FALCO – Association des Amis Parents Enfants Inadaptés

Représentants des Associations des Usagers

Mme BENIGUEL – Conseil de Développement CASA

Représentants de l'Administration

M. GRANADOS-Directeur Général Adjoint – Aménagement du Territoire
M. CANCHON – Directeur Réseau Envibus
Mme RISTORI MARIN – Directeur Déplacements Transports
M. VIFFREDO – Chargé d'études – Déplacements Transports
Mme DELAHAYE – Directeur Equipements Structurants
M. CASANOVA – Conducteur d'Opérations – Equipements structurants
Mme ROULET – Chargé de Mission Habitat Logement

En préambule, Monsieur LEONETTI remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette première réunion de la commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées, créée, rappelle-t-il, par délibération du 9 juillet 2007, conformément à la Loi du 11 février 2005.

Après en avoir rappelé la composition, il laisse la parole à Monsieur GRANADOS, Directeur Général Adjoint à l'Aménagement du Territoire, qui, au travers d'un power point, détaille les fondements de la loi, ses nouveautés, ainsi que les compétences et les objectifs de la Commission. Il insiste notamment sur les points suivants :

- **1- Le Renforcement de la loi avec notamment:**
 - un droit à la mobilité à l'obligation d'accessibilité de la Cité
 - une obligation de résultats
 - une définition élargie du handicap
 - un domaine d'application exhaustif

- **2 – Les compétences de la Commission Communautaire pour l'Accessibilité :**
 - intervention uniquement dans le champ de ses compétences transférées
 - donner un avis et dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements et des espaces publics, des transports et leur inter modalité et organise le recensement des logements accessibles
 - ne se substitue pas aux commissions de sécurité et d'accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des projets de construction

Monsieur GRANADOS propose ensuite de présenter, dans le cadre de ses compétences, Transports – Déplacements, Habitat et Equipements communautaires recevant du public, l'état d'avancement des projets de la CASA en matière d'accessibilité.

Monsieur LEONETTI insiste sur l'obligation, pour la CASA, de mettre en place cette Commission et sur la nécessité de se fixer des objectifs à court terme (régularité des réunions chaque année). Il tient également à faire remarquer que le département des Alpes Maritimes et notamment la CASA est en avance dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées, la plupart des bus de son Réseau étant déjà équipés pour répondre aux besoins de ces usagers.

Il souligne que les démarches qui ont déjà été engagées au niveau de la CASA s'inscrivent dans une volonté de rendre accessible à tous, la Ville et ses structures, et ce, dans un esprit de solidarité intergénérationnelle qui passe nécessairement par le développement durable.

Madame BENIGUEL regrette que cette Commission ne puisse donner qu'un avis consultatif. Elle fait remarquer que des efforts doivent être faits au niveau du transport à la demande notamment pour les personnes qui veulent se rendre à Nice.

Monsieur LEONETTI indique que les avancées importantes opérées, en l'espace d'un an et demi, au niveau de la tarification des transports (ticket à 1€) laissent à penser que, même si des améliorations doivent être encore opérées, nous sommes sur la bonne voie.

Mme RISTORI MARIN présente le projet de **Schéma Directeur d'Accessibilité des Services de Transports Publics** qui est une émanation de tous les travaux menés en amont dans le domaine des Déplacements (mise en place d'un service spécialisé, élaboration du Plan de Déplacement Urbain, élaboration d'une charte d'aménagement des points d'arrêts, adoption d'une gamme tarifaire adaptée, rédaction d'un guide des aménagements de voirie, élaboration d'une annexe accessibilité).

Elle souligne que 75 % du Réseau Envibus est adapté aux personnes handicapées (bus avec planchers bas, annonces pour les malvoyants et mal entendants, la seule difficulté étant de trouver des constructeurs capables de proposer de petits véhicules de transports adaptés pour les personnes handicapées.

S'agissant de l'accessibilité aux points d'arrêts, elle précise que les services de la CASA ont élaboré un guide d'aménagement de voirie pour ces points d'arrêts afin d'inciter les Communes à leur réalisation. De même, et alors que cette démarche n'entre pas dans ses compétences, elle souligne que la CASA a élaboré une charte d'aménagement des points d'arrêts. Dix à quinze points d'arrêts, par an, seront ainsi réalisés en accord avec les communes et le Conseil Général et en lien avec les Associations. Une étude concernant la fréquentation des points d'arrêts par les personnes handicapées sera réalisée en vue de leur aménagement et de l'installation de panneaux d'information à annonces sonores avec déclenchement à distance.

Par ailleurs, elle indique qu'une réflexion est également en cours au niveau des normes d'accessibilité dans le cadre de la réfection de la gare routière de Valbonne Sophia Antipolis et dans la création d'un site internet.

Enfin, elle précise que ce schéma a également pour objectif de formuler des recommandations techniques pour la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des cheminements piétons accessibles.

Mme TOULEMONDE fait remarquer que si les aménagements nécessaires aux personnes handicapées sont plus facilement réalisables dans le cadre de constructions neuves, en revanche, les Communes qui disposent de centres anciens rencontrent des difficultés pour faciliter l'accès des personnes handicapées dans les cœurs de villages.

Monsieur FALCO souligne les efforts des architectes dans la prise en compte des handicaps et la nécessité d'améliorer l'accès aux structures modulables.

Madame RISTORI MARIN attire l'attention sur la difficulté, pour les services, de trouver des logiques d'accompagnement destinées à prendre en compte les handicaps psychiques tels que mentionnés dans la loi.

Monsieur LEONETTI fait remarquer que l'objectif est déjà de prendre en compte tous les handicaps les plus courants liés, à la motricité, la vue et à l'audition et de voir ensuite, sur la base d'un bilan à établir, ce qui est potentiellement réalisable ou pas.

Monsieur BOUCAND estime que les communes ne sont pas toujours au fait des solutions techniques qui pourraient les aider dans leur démarche d'accessibilité aux personnes handicapées et souhaite qu'elles soient associées aux travaux menés par la CASA dans le projet de schéma pour s'y coller au mieux.

Monsieur LEONETTI indique qu'il est nécessaire d'adopter ce schéma en demandant aux Communes qu'elles s'engagent à faire de l'accessibilité en matière d'aménagement.

Les représentants des Associations indiquent qu'ils sont à la disposition des professionnels pour participer aux études en cours.

Madame BENIGUEL attire l'attention de Monsieur LEONETTI sur l'incivisme des personnes qui ne respectent pas la réglementation relative aux places de stationnement dédiées aux handicapés.

Monsieur LEONETTI estime que seule des campagnes de sensibilisation peuvent toucher le public sur cet aspect.

En ce qui concerne le **logement**, Monsieur GRANADOS précise que les objectifs de la CASA pour 2008 sont notamment l'élaboration **d'une charte d'accessibilité avec les bailleurs sociaux et les promoteurs** sur des opérations en cours de construction.

Monsieur LEONETTI souligne que l'accessibilité dans les logements sociaux pour les personnes handicapés est une priorité et qu'il est important de multiplier les expériences comme celle du secteur de la Fontonne ou, dans une démarche de mixité sociale, des logements en rez de chaussée ont pu être aménagés pour des personnes handicapées. Il indique qu'il est plus difficile, pour les collectivités, d'intervenir sur du logement privé, mais qu'une sensibilisation peut toutefois être opérée auprès des promoteurs en ce sens.

Enfin s'agissant des **bâtiments**, Madame DELAHAYE, responsable des Equipements structurants informe les membres de la Commission de la volonté des services de la CASA de mettre en place un programme pluri annuel pour rendre accessibles aux personnes handicapées la vingtaine de sites dont elle dispose. S'agissant des constructions neuves, elle souligne que tous les bâtiments en cours de réalisation ont systématiquement fait l'objet d'une réflexion d'ensemble pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

Pour illustrer ses propos, elle présente deux opérations en cours de construction : **le centre nautique communautaire de Valbonne Sophia Antipolis** et la **Salle de Spectacles Communautaire d'Antibes**.

S'agissant du centre nautique dont la livraison est prévue fin 2010-2011, Monsieur CASANOVA, Conducteur d'Opérations, précise que le bâtiment prévoit notamment les aménagements suivants :

- trois niveaux accessibles de plein pied
- 10 places de parking réservées

- des rampes d'accès équipées pour toutes les personnes handicapées
- un système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite
- une signalétique auditive et tactile
- un accès à tous les équipements (restaurant, hammam etc. ..) avec la possibilité d'utiliser des fauteuils sur place
- des ascenseurs
- une desserte bus en liaison avec commune de Valbonne

En réponse à Madame BENIGUEL sur les lignes proposées pour rejoindre ce futur équipement, Monsieur CANCHON indique qu'il est possible, au départ de Vallauris, de rejoindre Valbonne en utilisant la ligne 20 (Golfe Juan-St Bernard – L'Eganaude – Sophia)

Monsieur CASANOVA poursuit avec la présentation de la future Salle de Spectacles d'Antibes dont l'achèvement est prévu fin 2010-2011. Il précise que, tout comme le centre nautique, il est prévu des ascenseurs, une boucle son pour les malentendants, des places adaptées à chaque niveau avec des « refuges » pour les PMR en cas d'incendie, une possibilité d'accès à la scène .

L'ensemble des représentants des Associations se félicite de ces projets qui intègrent totalement la problématique des handicapés. Toutefois, Monsieur FALCO fait remarquer que les personnes handicapées devraient être systématiquement associées en amont des projets afin de faire part de leurs remarques et de leur expérience dans ce domaine ce qui éviterait certaines erreurs ou omissions en termes d'aménagement.

Monsieur LEONETTI propose d'adopter le Règlement Intérieur qui a été adressé préalablement à la tenue de cette réunion, à chacun des membres de la Commission. Aucune observation particulière étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

S'agissant des documents présentés, et des divers projets, Monsieur LEONETTI propose à l'ensemble des membres de la Commission d'en prendre connaissance dans le détail et de transmettre, le cas échéant, leurs observations aux services de la CASA. Par ailleurs, il souligne que pour être réactive, cette commission doit être volontaire mais également un lieu de partage et d'échange, avec les associations et les Communes qui pourraient, par le biais de cette commission, présenter leur bilan en termes d'accessibilité aux personnes handicapées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30.